

REUNION D.P.

(Délégués du Personnel)

du 23/07/10

1. QUALITE DE L'AIR AU TRAVAIL :

Dans les périodes actuelles de fortes chaleurs et de vents faibles, les médias nationaux informent régulièrement les citoyens sur les indices de taux d'ozone et les précautions à prendre en conséquence.

Dans ce cadre de l'information et afin d'anticiper au mieux les besoins d'amélioration des conditions de travail des salariés, nous demandons que des analyses approfondies sur la qualité de l'air des zones intérieures de travail soient effectuées et communiquées régulièrement.

Certes la direction locale s'appuie sur la législation qui ne l'oblige pas à contrôler les qualités de l'air dans l'entreprise pour nous refuser cette demande d'amélioration. Elle interpelle sur le champ le secrétaire du CHSCT présent à cette réunion à éventuellement traiter notre demande.

Nous avons rappelé à la direction sa responsabilité à connaître au moins une fois dans les conditions favorables si oui ou non certains autres risques de santé au travail existent pour les salariés de Mérignac que ceux mentionnés dans le Document Unique.

Nous regrettons encore une fois que la direction aborde avec beaucoup de légèreté cette demande.

Cependant, nous pouvons vous informer des effets des principales substances ciblées de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur et des Valeurs Guide (VGAI) de l'AFSSET qui servent de base à l'amélioration des conditions de travail :

SUBSTANCES/ PARAMETRES	PRINCIPALES SOURCES et FACTEURS DE RISQUES POTENTIELS ASSOCIES	EFFETS SANITAIRES DOMINANTS		
		Aigus	Chroniques	Cancers ¹
BIOCONTAMINANTS				
Allergènes de chiens, chats, acariens	Chiens, chats, acariens Humidité, température	Respiratoires (allergies, asthmes).	Respiratoires (allergies, asthme).	ne/ne
COMPOSES CHIMIQUES				
Monoxyde de carbone	Appareils de chauffage et de production d'eau chaude, tabagisme, véhicules à moteur	Cardio vasculaires et neurologiques	Cardio vasculaires	ne/ne
Acétaldéhyde	Fumée de tabac, panneaux de bois brut et de particules, isolants, photocopieurs, photochimie atmosphérique, métabolite de l'alcool éthylique	Irritations yeux, tractus respiratoire	Cancers : nasal, larynx Hodgkin ?	2B/B2
Acroléine	Effluent automobile, fumée de tabac, combustion et chauffage des graisses animales et végétales	Respiratoires	ne	ne/ne
Benzène	Carburants, tabagisme, produits de bricolage, ameublement, produits de construction et de décoration	Neurologiques et immunologiques	leucémie	1/A
n-décane, n-undécane	White-spirit, colles pour sol, cires, vernis à bois, nettoyants sol, moquettes, tapis	ne	ne	ne/ne
1,4-dichlorobenzène	Anti-mite, désodorisant, taupicide	Développement	Rénaux	ne/ne
Ethylbenzène	Effluents automobile ?, cires	ne	Développement	3/D
Formaldéhyde	Photochimie atmosphérique, panneaux de particules, de fibres, en bois agglomérés, émissions des livres et magazines neufs, peintures à phase « solvant », fumée de tabac, photocopieurs	Respiratoires.	Cancer naso-pharyngé	2A/B1
Hexaldéhyde	Panneaux de particules et de bois brut, émissions des livres et magazines neufs, peintures à phase solvant, produits de traitement du bois (phase aqueuse).	ne	ne	ne/ne
Styrène	Matières plastiques, matériaux isolants, automobiles, fumée de tabac	Neurologiques	Neurologiques Cancer pulmonaire	2B/ne
Tétrachloroéthylène	Nettoyage à sec, textiles, moquettes, tapis	Rénaux	Neurologiques Cancers (œsophage, lymphatique) ?	2A/ne
Toluène	Peintures, vernis, colles, encres, moquettes, tapis, calfatage siliconé, vapeur d'essence	Neurologiques	Neurologiques	3/D
Trichloroéthylène	Peintures, vernis, colles, dégraissants métaux	Neurologiques	Cancers testicules, Foie, lymphatique	2A/ne
1,2,4 triméthylbenzène	Solvants pétroliers, carburants, goudrons, vernis	ne	ne	ne/ne
Xylènes	Peintures, vernis, colles, insecticides	Neurologiques	Neurologiques	3/D
PARTICULES				
Particules fines	Pollution extérieure (dont effluents diesel), fumée de tabac, cuisine, ménage, combustion	Respiratoires et cardio vasculaires.	cardio-pulmonaires et cancer broncho-pulmonaire	ne/ne
IRRADIATION NATURELLE				
Radon	Sols granitiques, eaux, matériaux de construction	-	Cancer pulmonaire	1/ne
Rayonnement gamma	Rayonnements cosmiques et telluriques (sols, matériaux de construction)		Cancer	1

¹ Classement des cancérogènes selon le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer : 1, 2A, 2B, 3 et 4) / l'EPA (Environmental Protection Agency : A, B1, B2, C, D et E):

A/1 : cancérogène chez l'homme ; B/2A : cancérogène probable chez l'homme ; C/2B : cancérogène possible chez l'homme ; D/3 : inclassable ; E/4 : probablement non cancérogène chez l'homme ou non cancérogène chez l'homme. ne = non évalué

Substance	VGAI proposées
Formaldéhyde	- VGAI court terme : 50 µg.m ⁻³ pour une exposition de 2h - VGAI long terme : 10 µg.m ⁻³ pour une exposition supérieure à un an
Monoxyde de carbone	VGAI court terme : - 10 mg.m ⁻³ pour une exposition de 8 h - 30 mg.m ⁻³ pour une exposition d'1 h - 60 mg.m ⁻³ pour une exposition de 30 min - 100 mg.m ⁻³ pour une exposition de 15 min
Benzène	- VGAI court terme : 30 µg.m ⁻³ pour une exposition d'une journée à 14 jours - VGAI intermédiaire : 20 µg.m ⁻³ pour une exposition de plus de deux semaines à un an - VGAI long terme : * 10 µg.m ⁻³ pour une exposition supérieure à un an * 0,2 µg.m ⁻³ pour une exposition vie entière correspondant à un excès de risque de 10 ⁻⁶ * 2 µg.m ⁻³ pour une exposition vie entière correspondant à un excès de risque de 10 ⁻⁵
Naphtalène	- VGAI long terme : 10 µg.m ⁻³ pour une exposition supérieure à un an

A MERIGNAC, l'air proche du « point fixe » et de l'aéroport est forcément une zone ayant une forte émanation de Monoxyde de Carbone et de Benzène, donc l'ensemble des salariés est impacté suivant l'orientation des vents.

La notion de vents est très minimisée par le secrétaire du CHSCT qui argumente que la dominance des vents de NOROIT nous protège. On frisse l'incompétence !

Vous l'avez compris notre demande en réunion DP est nécessaire pour pouvoir aborder ce débat important puisque la CFE-CGC a volontairement évincé 20 % des salariés CFDT du CHSCT suite à ses petits arrangements clientélistes avec les élus « sans étiquette » aux dernières élections.

2. PLAN CANICULE :

Suite à la note référence JLS/ML – DBx/DM n°5.467 du 02 juillet 2010, nous avons plusieurs retours sur son manque de précision et d'informations.

En effet, est-ce la température extérieure, intérieure ou de la zone de travail qu'il faille prendre en compte pour appliquer les mesures de cette note ? Quelle est la valeur de la température ? Qui sensibilisera la Maîtrise aux symptômes et traitement d'un coup de chaleur, et quand ?

La note ne précise pas, entre autres, la mise en place de pauses de travail en fonction de la température et l'éventuelle évacuation d'une zone de travail si la température atteint 34°C sans renouvellement d'air tempérée comme le stipule la recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie R.226. Nous demandons que les suivis de températures qu'effectue l'entreprise sur l'ensemble du site nous soient communiqués.

Des brumisateurs peuvent-ils être mis à disposition dans les bureaux aussi ?

Quel est le plan d'action spécifique mis en place pour les personnes à risques dans le cas de températures élevées de travail supérieur ou égal à 30°C ? Combien de fois a-t-il été mis en action depuis début juin 2010 ?

Sur ce flot de questions, la direction locale répond partiellement et finit par dire d'appliquer la règle du « bon sens ». Alors la CFDT vous aide à comprendre cette note malgré tout :

- *Température : au choix et pas de seuil légal*
- *Sensibilisation : c'est la note qui a fini de sensibiliser la Maîtrise*
- *Brumisateur : oui, si besoin, les salariés des bureaux sont autorisés à aller chercher des brumisateurs auprès des responsables d'UP.*

Le plan d'action est permanent d'après la direction avec un plan d'évacuation de secours interne et un suivi des personnes qui s'auto-déclarent auprès du médecin du travail, donc pas besoin d'un plan spécifique pour cette période de l'année. Cela ressemble fortement à un manque de lucidité sur sa responsabilité de prévention de la santé de son personnel.

Les recommandations de la CNAM ne sont que de simples recommandations très spécifiques donc elle ne sent pas concernée... Est-ce un autre écart de lucidité ?

Enfin, la CFDT aurait aimé que la direction n'attende pas le dernier moment pour faire sa note. Comme le réchauffement climatique est confirmé, nous espérons plus de préventions l'année prochaine.

3. TEMPERATURES AU RESTAURANT D'ENTREPRISE :

Nous avons relevé fin juin et début juillet des températures supérieures à 28°C dans la salle de restauration et à 32°C dans des zones de travail des cuisines et avant les caisses de paiement.

Nous demandons la mise en place de systèmes de régulation de températures et de ventilation de l'air permettant de répondre aux articles R.4222-6 et R.4223-14 du Code du Travail qui ne sont pas respectés dans les cas de périodes de températures élevées dans ce restaurant d'entreprise depuis sa mise en fonctionnement.

La direction confirme que c'est faux car le restaurant est aux normes de ventilation avec des débits d'air minimum respectés.

Côté température, elle botte en touche : pas de valeur légale et rappelle que ce n'est pas climatisé. Cependant, cet été, elle investit en améliorant l'isolation du plafond. Cela prouve que la direction commence à prendre conscience du facteur Température.

Nous souhaitons connaître les valeurs des débits d'air mesurés car il semble que nous sommes vraiment loin de la loi R.4222-6 : 30 m³ d'air neuf par occupant et par heure ! Au passage, c'est 25 m³ pour les bureaux.

Pour les températures, nous confirmons que la loi n'est pas respectée puisque les températures n'obéissent pas à la destination spécifique de ce lieu de restauration et de détente.

Nous remercions par avance les élus restants et responsables du CHSCT de s'occuper de ce dossier avant l'éventuelle fin de leur mandat en juin 2011.

4. CLIMATISATION DES AVIONS :

Nous avons constaté la mise en place de climatiseurs sur certains avions en chaînes tandis que d'autres aux mêmes stades n'en avaient pas. Dans ce cadre, nous demandons que tous les avions soient équipés de climatiseurs afin que tous les salariés aient les mêmes conditions de travail, hormis ceux dans lesquels l'aménagement ne le permet plus et auxquels d'autres mesures de précautions doivent être mises en place par l'employeur.

La direction annonce qu'elle investit chaque année et nous confirme qu'une majorité d'avions sont équipés. Donc, il semble qu'elle n'ait pas les budgets pour répondre favorablement à notre demande d'équité immédiate.

Cependant, nous pouvons souligner que ces avancées de conditions de travail sont dues à la pression régulière des instances représentatives des salariés (CHSCT et DP).

Si vous êtes dans cette même approche, nous vous proposons de nous rejoindre.

Enfin, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances.